

Avis sur la programmation des financements de l'Etat pour l'année 2003

Rapporteur : M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 11/02/03	favorable	séance du 06/03/03	favorable

Dans le cadre de ses engagements du Programme Local de l'Habitat, la CAGB doit formuler un avis sur la programmation de l'Etat concernant les financements du logement social.

Ne sont retenus que les logements sociaux PLUS et PLAI programmés sur liste 1 correspondant aux opérations immédiatement finançables.

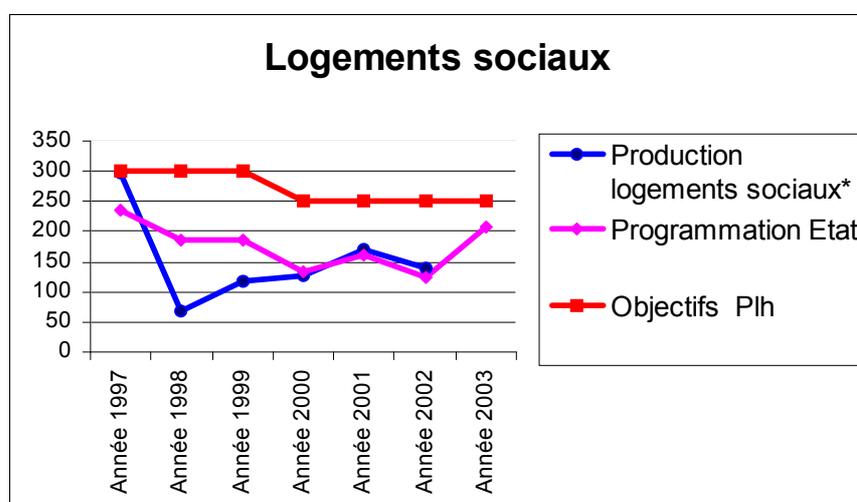
Pour mémoire : Les opérations inscrites sur la liste 2 (opérations finançables à compter du 1er septembre 2001) et la liste 3 (sans financement défini) étant d'une réalisation plus aléatoire.

Rétrospective 1995-2003

	Production logements sociaux*	Programmation Etat	Objectifs Plh	% de logements réalisés / à l'objectif	dont en périphérie
Année 1997	296	236	300	99%	24 %
Année 1998	69	186	300	23%	16%
Année 1999	119	185	300	40%	21%
Année 2000	128	132	250	51%	24%
Année 2001	170	161	250	68%	12%
Année 2002	139	123	250	56%	8%
Année 2003		206	250	-	-

Logements sociaux * : PLUS, PLA, PLAI, PLALM, PST

Pour info Prêt Localitif Social : 14 logements en 2002



La Commission Habitat en date du 11 février a rendu l'avis suivant :

Aspects quantitatifs : Augmentation importante de la production

La programmation de logements sociaux pour l'année 2003 concernant le territoire de la C.A.G.B. se rapproche nettement des objectifs du PLH : elle représente 82 % des 250 logements à produire.

La part de la production de la CAGB dans le département du Doubs s'accroît par rapport à la programmation 2002 et passe de 35% à 49%.

2003 est une meilleure année pour la programmation que 2002 avec notamment un effort maintenu pour la production de logements PLAI (9 contre 7 en 2002)

A noter : seuls 15 logements sont inscrits en liste 2 (logements susceptibles d'être financés dans l'année) alors que 271 logements sont prévus en liste 3 (logements dont la réalisation n'est pas assurée dans l'année).

Cependant, les résultats sont à nuancer : 36 logements PLUS seront réalisés pour l'ADAPEI pour la commune de Pelousey.

Répartition Ville de Besançon / Périphérie

	PLUS	PLA I	Total
BESANÇON	108	6	114
<i>Périphérie Communauté d'Agglomération</i>	89	3	92
Total Communauté	197	9	206
Rapport Besançon / Communauté	55 / 45 %	67 / 33 %	55 / 45 %

La répartition Ville de Besançon / Périphérie : au-delà des objectifs

La programmation 2003 se répartit selon les pourcentages suivants :

Besançon = 55 % et périphérie de la Communauté d'Agglomération = 45 %

La situation dépasse largement les objectifs de répartition du PLH qui sont de 75 % pour Besançon et 25 % pour la Périphérie.

La répartition de la production par bailleur : la SAFC assure une grande part de la production

Organismes	PLUS	PLA I	Total	Part des bailleurs
OPD	13	0	13	6%
SAFC	92	5	97	47%
OPM	35	4	39	19%
SAIEMB	57	0	57	28%
Total	197	9	206	

Près de la moitié (47%) de la programmation est assurée par la SAFC, contrairement à 2002 où il y avait équilibre entre les deux bailleurs, la SAFC et l'OPHLM de Besançon.

La SAIEMB propose un niveau de programmation plus important qu'en 2002 avec plus du quart de la programmation en logements PLUS (dont 36 logements en foyer ADAPEI).

En revanche, l'OPD et l'OPM qui apparaissent plus en retrait cette année avec des programmations respectives de 13 et 57 logements.

Les réalisations de logements sociaux par l'OPD deviennent de plus en plus réduites.

La production de PLAI

Elle augmente par rapport à celle de 2002 (9 logements programmés) avec un plus grand équilibre avec la périphérie (3 PLAI prévus).

Néanmoins, la production est toujours très inférieure aux objectifs du PLH s'élevant à 20 PLAI.

Même si pour 2003, le niveau de programmation des financements des l'Etat est sensiblement supérieur à celui des années précédentes, il reste toujours en deçà de l'objectif fixé dans le Programme Local de l'Habitat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'avis de la commission sur la programmation des financements des logements sociaux de l'Etat pour l'année 2003.

Pour extrait conforme,

Le Président